

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 26 NOVEMBRE 2015**

Présents :

Mmes AUBERT Irène (CNIV) –BOUROLLEAU Audrey (Vin & Société) - FLOCH Claire (Pineau des Charentes) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) – IMBERTI Marie-Henriette – PAJOTIN Valérie (ANIVIN)

Mrs BACCINO Alain (CIVP) - BAILLIF Jean-Marie (Pineau des Charentes) - BARRIAT Paul-André (IVBD) - BARILLERE Jean-Marie (CNIV) - BOVA Fabien (CIVB) - CARRERE Michel (IVSO) - DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) - FARGES Bernard (CIVB) - FORGEAU Joel (Vin é Société) – GAYER Charles (CIVS) - HAUSHALTER Georges (CIVB) - PERRIN Vincent (CIVC) - PIGNOL Arnaud (Inter Rhône) - SALIES Jean-Louis (CIVR) - SANSON Gérard (CIVR) - SEGALA André (BIVB) - STENNE Benoît (Inter Loire) - VEZIEN Jean-Louis (CIVA) - VINET Gérard (Inter Loire) - AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Invité : DIEBOLD Patrice (Contrôle Général Economique et Financier)

Excusés :

Mmes/Mrs BARTHES Florence (Inter Oc) - BERGEON Vincent (IVBD) - BOURJADE Jean (Inter Beaujolais) - CHASSEVENT Lucie (IGP) - CHEVALIER Claude (Inter Rhône) - DE VOLONTAT Xavier (CIVL) - DEMONTE Marie (IGP) - DIETRICH Robert (CIVA) - DUFAVET Eric (CIVP) - GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc) - LACOSTE Corinne (BNIA) - LACROIX Sébastien (BNIA) - LEPAGE Catherine (BNIA) - MALLET Bruno (Inter Beaujolais) - MORENO René (ANIVIN) - ORION Philippe (IGP) - PELLEGRIN Jean-Claude (IGP) - ROUME Denis (IGP) - ROUMET Benoît (BIVC) - TINTANE Serge (ANIVIN) - VILLARET Jérôme (CIVL)

Le Président accueille les présents et excuse les absents. Par ailleurs, il annonce qu'il sera obligé de quitter l'Assemblée avant la fin de la séance, et qu'il sera remplacé à cette Présidence par Monsieur De Larquier, vice-Président du CNIV, ce qui va conduire notamment à légèrement modifier le sens de l'ordre du jour.

Procès-Verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du CNIV du 25 juin 2015 est **adopté à l'unanimité.**

Point Economie

Cf. Documents de séance (pages 11 et suivantes)

Un point sur l'économie de la filière vitivinicole française est réalisé en séance, et propose plus particulièrement les faits marquants sur le circuit de la grande distribution (Données 2014 et évolutions 2015).

Après avoir fait un rappel méthodologique et lexical, sont présentés les faits marquants sur les circuits et sur la consommation, la valorisation des PGC¹ sur le circuit HM/SM², la vente de vins tranquilles sur le même circuit et par catégorie et son évolution par tranche de prix et du prix moyen. Enfin, en forme de conclusion, est expliqué l'impact de l'effet « premiumisation » sur les marques nationales.

I. Partie Statutaire

En préambule de l'étude des différents points de la partie statutaire de l'Assemblée Générale, son Président, Jean-Marie Barillère, insiste sur l'intérêt et l'importance d'appuyer la gestion des Appellations d'Origine et des Indications Géographiques sur des analyses économiques, et est très heureux de voir que cela a été le cas dans le cadre des débats autour des autorisations de plantations.

1. Validation des Grilles Economie

Les propositions du groupe de travail, validées par le Conseil Exécutif du CNIV du 15 octobre dernier, sont examinées par l'Assemblée Générale. Une refonte des grilles de répartition budgétaire des études du CNIV a été réalisée.

L'Assemblée Générale **valide à l'unanimité** les différents principes proposés :

- Mise en place d'une règle unique de calcul de la participation des comités,
- Application de la grille générale du CNIV, à l'exception du financement du panel sur le circuit de distribution France Vins Tranquilles,
- Application de nouvelles règles de gestion des contrats pluriannuels consistant dans un engagement dans la durée. Au terme du contrat, chaque interprofession sera libre de revoir sa souscription avec un préavis d'un an,
- Application d'un lissage des changements budgétaires sur deux ans pour les études et panels mutualisés en cours,
- Application immédiate de la nouvelle grille aux nouveaux instruments,
- Mise à jour régulière de la grille au même rythme que la grille générale du CNIV.

L'Assemblée Générale **valide à l'unanimité** la grille de répartition proposée :

- Alsace : 4,3 %
- Beaujolais : 2,8 %
- Bergerac-Duras : 1,6 %
- Bordeaux : 15 %
- Bourgogne : 7,3 %
- Cahors : 0,4 %
- Centre : 1,5 %
- Corse : 0,8 %
- Champagne : 14,2 %
- Cognac : 8,1 %
- Languedoc : 7,2 %
- Val de Loire : 6,2 %
- Pineau des Charentes : 0,4 %

¹ Produits de Grande Consommation

² Hyper et Super Marché

- Provence : 3,8 %
- Vallée du Rhône : 8,1 %
- Roussillon : 1,7 %
- Sud Ouest : 3,2 %
- IGP du Sud-Est : 1,9 %
- Savoie : 0,5 %
- Pays d'Oc : 10,3 %
- Jura : 0,4 %
- IGP Val de Loire : 0,4 %

2. Budget 2016

Cf. Documents de séance (en particulier la répartition du budget par Interprofessions, en pages 21 et 22)

Le Conseil Exécutif propose à l'Assemblée Générale le budget 2016 du CNIV qui a été envisagé de manière relativement sévère dans la mesure où le budget de fonctionnement n'augmente globalement que de 8 000 euros et que les actions communes diminuent légèrement.

Deux points sont plus particulièrement à signaler.

Il s'agit des budgets relatifs à la Commission Economie qui sont en augmentation en raison du lancement d'une nouvelle étude relative à la vente sur internet, divisée en deux parties, l'une ayant trait plus spécifiquement aux données de cadrage, l'autre à un relevé de l'offre de vin sur internet. Une autre analyse est en préparation. Il s'agit d'une étude sur la vente de vins par gammes de prix sur les principaux marchés consommateurs de vins mondiaux. Cette dernière a été déposée à FranceAgriMer en vue de l'obtention d'un cofinancement de 50% en 2016.

Les budgets de la Commission Technique se découpent en deux lignes, dans le budget du CNIV, et une ligne en dehors : la première ligne de 175 000 euros a été engagée sur les programmes Casdar. La seconde ligne, également de 175 000 euros, couvre les frais envisagés de fonctionnement sur le dépérissement du vignoble en 2016. La troisième et dernière ligne, hors budget du CNIV, est une provision de 300 000 euros à inclure dans les budgets interprofessionnels conformément à leur propre fonctionnement, au cas où l'appel à projets serait effectivement lancé et aurait des effets budgétaires.

Le budget 2016 du CNIV, proposé à l'Assemblée Générale par le Conseil Exécutif, **est adopté à l'unanimité.**

II. Dossiers en cours

1. Salon International de l'Agriculture (S.I.A.)

L'état du dossier est fait à l'Assemblée.

En particulier, il est rappelé qu'une mise en concurrence communautaire a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne le 6 juillet 2015 et conclue par une commission d'Appel d'Offres le 1^{er} septembre. Néanmoins, la société dont la proposition a été retenue s'est vue préciser que « le marché ne [lui] sera définitivement attribué qu'après que le CNIV ait reçu l'avis favorable des autorités compétentes sur son dossier de demande de subventions OCM ».

En parallèle, le CNIV a déposé un dossier de demande de subventions le 30 juin auprès de FranceAgriMer, complété le 15 septembre et resté, au 26 novembre dans l'attente d'une décision administrative **définitive**.

Enfin, depuis le milieu du mois d'octobre, l'inscription du CNIV auprès de Comexposium, pour un stand de 330 m² au milieu du hall 2.2 au sein du Parc des Expositions, est toujours en attente de confirmation.

Il est constaté que ce dossier est devenu très politique. Le blocage du Ministère de la Santé serait lié à la remise en cause de principe des repères OMS.

Un débat s'ensuit sur l'attitude à adopter face au positionnement des administrations, et à la prise en otage de la filière qui en découle. Il est, à cette occasion, rappelé les différents principes qui avaient été décidés lors du dernier Conseil Exécutif, et en particulier le fait que le CNIV ne tiendrait pas cette opération en l'absence de financement public. Le Président Salies regrette que la filière soit tributaire des décisions des pouvoirs publics.

L'Assemblée Générale du CNIV **affirme** :

- Son souhait de participer au Salon International de l'Agriculture,
- Que sans décision favorable des pouvoirs publics sur une subvention communautaire, les Interprofessions ne participeront pas,
- Qu'il est inacceptable que la filière viticole soit prise en otage de lutte intestine à l'administration, ou de remise en cause de sujet comme les repères de consommation.

2. Sopexa

Il est rappelé à l'Assemblée Générale qu'à la suite du désengagement de l'Etat de Sopexa et du soutien à l'exportation des produits agricoles, la situation de la société à moyen terme est devenue critique.

Une offre de rachat des participations, peu pertinente notamment quant à la pérennité du soutien aux exportations viticoles, a été proposée aux actionnaires, et refusée.

Il est important de noter que la valorisation de Sopexa provient essentiellement des participations qu'elle détient dans le SIAL (40%) et Vinexpo (20%).

L'Assemblée Générale **donne mandat au CNIV, et à son Président**, pour qu'avec les autres actionnaires, il choisisse un Conseil Financier pour les accompagner pour, d'une part, examiner une éventuelle cession de la société ou de ses participations, et d'autre part, et plus particulièrement pour la filière viticole, se poser la question, dans ces conditions, du maintien d'un instrument approprié au soutien des exportations de vins.

3. Point DRM

Un point technique et juridique du dossier est présenté à l'Assemblée Générale. Il lui est plus particulièrement expliqué comment un amendement, porté par la filière, dans les conditions demandées par la DGDDI, s'est retrouvé déclaré irrecevable (cavalier législatif) par les administrateurs de l'Assemblée

Nationale, dans le cadre du PLF2016 et du PLFR2015. Cet amendement concernait à la fois la mise en œuvre pratique de la dématérialisation des DRM, mais surtout la possibilité de rendre le passage par les sites interprofessions obligatoire par accords interprofessionnels. Face à cet échec, une réunion s'est tenue entre la DGDDI et le CNIV, représenté par son Président, qui a conclu à la nécessité de poursuivre le processus et d'utiliser, pour cela, les conventions prévues dans le code rural. Un décret en Conseil d'Etat suivra, si nécessaire, pour une parfaite sécurité juridique.

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale **adopte à l'unanimité** la motion suivante :

« L'Assemblée Générale du CNIV constate que, malgré le suivi exact des recommandations des services de l'administration, et notamment de la DGDDI, l'évolution législative exigée par les services juridiques de Bercy n'a pas prospéré.

L'Assemblée Générale du CNIV affirme l'importance de ce dossier de la dématérialisation des DRM et du travail de collaboration réalisé avec les Douanes. Les informations économiques ainsi recueillies sont impérativement nécessaires à la réalisation des missions des Interprofessions, en particulier concernant le suivi et la transparence des marchés, et à la collecte des cotisations, dans le strict respect de la concurrence entre les opérateurs économiques.

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale du CNIV exige la juste poursuite de ce projet, au travers de la conclusion de conventions entre les Interprofessions et la DGDDI, consolidée par la suite, si nécessaire, par la publication d'un décret ou d'une Loi sur le fondement de l'article L632-7 du Code Rural. »

4. Point déperissement

Cf. Document de séance (page 27 et suivantes)

Une présentation de l'état du dossier est faite en Assemblée Générale.

Il est rappelé le déroulé du séminaire du 22 juillet 2015 consacré à la restitution de la première phase de l'étude de BIPE suivie d'échanges et de débats, le rappel du calendrier, les deux tranches envisagées, celle ferme sur l'inventaire critique et celle conditionnelle concernant l'accompagnement vers des voies d'actions.

Les orientations retenues sont également expliquées : la mise en œuvre d'actions techniques opérationnelles à court terme, la proposition d'un programme global hiérarchisé de recherche, les modes d'organisation collective, les évolutions souhaitables des formes d'organisations existantes, et la façon de partager les objectifs et d'initier ce programme d'actions en termes d'animation et de communication.

La méthode consistant dans le fait de reformuler la notion de déperissement du vignoble est également rappelée.

Enfin, un résumé du bilan de connaissance est présenté, ainsi qu'une vision globale apportée par l'étude qui permet de dégager des pistes de recherche et des voies d'actions pour la filière.

Par la suite, une phase de validation devra être envisagée sur le plan de mobilisation, les actions et le plan de communication proposés par les groupes de travail. A l'horizon de début juillet 2016, est prévu un plan d'actions opérationnel autour de six pistes et voies d'actions validées.

L'Assemblée Générale insiste sur le caractère nécessairement opérationnel du plan.

L'Assemblée Générale rappelle qu'il est extrêmement important que, lorsque le programme sera prêt à être lancé, **les financements doivent avoir été définis.**

5. Point Vin et Société

Un point Vin Et société faisant l'état des lieux des dossiers en cours et des enjeux a été fait en séance, par le Président, Joël Forgeau.

6. Fixation de prix et délais de paiement

L'Assemblée Générale est informée que deux notes sur le sujet de la fixation de prix et des délais de paiement sont incluses dans le document d'Assemblée Générale et disponible auprès du CNIV.

7. Actualités viticoles

Des notes relatives aux actualités viticoles communautaires et nationales sont également disponibles dans le document d'Assemblée Générale.

8. Nomenclature Douanière

Une note est à la disposition de l'Assemblée dans le document. Deux démarches sont en cours : une au niveau communautaire et l'autre au niveau national visant à trouver des solutions alternatives. Il est envisagé de conduire un développement national, quel que soit l'issue des discussions en cours avec la Commission Européenne, dans la mesure où le projet de réduction des lignes de nomenclature reviendra à l'ordre du jour.

PROVISION VOTEE EN AG DU 26 NOVEMBRE 2015

A inclure dans les budgets interprofessionnels conformément à leur propre fonctionnement, au cas où l'appel à projets serait effectivement lancé et aurait des effets budgétaires.

COMMISSION TECHNIQUE € HT (soumis à TVA)

Maladies du dépérissement

INTERPROFESSION	%	PROVISION TOTAL 2016	TVA 20%	TTC
Bourgogne	7,40%	20 646 €	4 129 €	24 775 €
Centre	1,60%	4 464 €	893 €	5 357 €
Cognac	5,80%	16 182 €	3 236 €	19 418 €
Alsace	4,50%	12 555 €	2 511 €	15 066 €
Bordeaux	15,00%	41 850 €	8 370 €	50 220 €
Champagne	14,30%	39 897 €	7 979 €	47 876 €
Corse	0,90%	2 511 €	502 €	3 013 €
IGP val de Loire	0,30%	837 €	167 €	1 004 €
Jura	0,40%	1 116 €	223 €	1 339 €
Languedoc	6,10%	17 019 €	3 404 €	20 423 €
Provence	3,90%	10 881 €	2 176 €	13 057 €
Roussillon	2,90%	8 091 €	1 618 €	9 709 €
Savoie	0,40%	1 116 €	223 €	1 339 €
Pineau des Charentes	0,50%	1 395 €	279 €	1 674 €
Inter Beaujolais	3,10%	8 649 €	1 730 €	10 379 €
Inter Loire	6,70%	18 693 €	3 739 €	22 432 €
INTER oc	10,20%	28 458 €	5 692 €	34 150 €
Inter Rhône	8,60%	23 994 €	4 799 €	28 793 €
IGP Sud Est	1,30%	3 627 €	725 €	4 352 €
Bergerac / Duras	1,70%	4 743 €	949 €	5 692 €
Sud-Ouest	3,90%	10 881 €	2 176 €	13 057 €
Cahors	0,50%	1 395 €	279 €	1 674 €
ANIVIN		21 000 €	4 200 €	25 200 €
TOTAL	100,00%	300 000 €	60 000 €	360 000 €

300 000 €

BUDGETE STE A CHARGE